

Communiqué de presse – 24 mars 2020

## Réaction circulaire Coronavirus / contrôle technique

Face à l'épidémie de Coronavirus, Jeudi 19 mars, les dirigeants des réseaux de contrôle technique Auto Sécurité et Sécuritest, rejoints par les autres réseaux, adressaient un courrier aux Ministres du travail, de la Santé et de l'Intérieur afin de lever l'ambiguïté d'ouverture ou de fermeture des centres en France. Ils réclamaient la suspension des agréments centre et contrôleur pendant la période de confinement et le report des dates de contrôle technique et de contre-visite de 40 jours.

Le Gouvernement n'a pas tardé à se saisir du sujet. Il vient d'adresser une circulaire à l'ensemble des préfets évoquant une tolérance de trois mois sur les délais de contrôle périodique et contre-visites pour les VL, et de quinze jours pour les PL. Elle précise également que les centres restent autorisés à ouvrir, à la condition de respecter strictement les mesures sanitaires nécessaires. Les réseaux sont encore en ce moment même dans l'attente de la publication de l'arrêté qui précisera les modalités de ce report.

Sébastien Danvel, Président d'Auto Sécurité et Laurent Palmier, Président de Sécuritest réagissent « *Nous nous réjouissons d'avoir été entendus en partie, notamment quant à la préservation de la santé des automobilistes, des gérants et salariés des centres. Nous approuvons donc la décision gouvernementale de reporter les échéances du contrôle technique. Toutefois, la perte de chiffre d'affaires de nos centres est inévitable puisque les clients ne sont pas tenus, en cette période de confinement, de se rendre dans un centre pour y réaliser leur contrôle technique. D'ailleurs, les conditions sanitaires ne seraient pas réunies pour les accueillir en toute sécurité (pas de masques, gels hydro-alcooliques, lunettes, etc.). C'est donc une première étape avant la prochaine qui consiste à obtenir les indemnités de fermeture pour manquement d'activité* ». Membre du CNPA, les dirigeants assurent que l'ensemble des réseaux se mobilise dans ce sens.

Fort d'un premier avis favorable, obtenu par un de ses affiliés en Moselle, à sa demande d'indemnisation de chômage partiel pour impossibilité de se mettre en conformité avec les mesures sanitaires nécessaires (gel, masque, gants, désinfectant...), les deux réseaux plaident pour l'uniformisation des critères de recevabilité des demandes de chômage partiel. Ceci permettrait d'assurer un traitement équitable à tous les centres en France.

Les réseaux entendent également mutualiser leurs efforts avec l'ensemble de la filière automobile pour faire reconnaître le préjudice sur leur activité et recevoir des aides en conséquence. « *Nous nous réjouissons de la création d'un fond de compensation pour la filière automobile, auquel nos centres devraient logiquement accéder* » conclut les dirigeants.

**A propos d'Auto Sécurité** : 1<sup>er</sup> né sur le marché du contrôle technique automobile, le réseau AUTO SECURITE compte aujourd'hui 922 centres sur l'ensemble du territoire et les DOM. En 2019, 1.919 contrôleurs ont réalisé plus de 3.581.000 contrôles obligatoires. [www.auto securite.com](http://www.auto securite.com)  
**A propos de Sécuritest** : SECURITEST assure aux automobilistes un service de proximité et de grande qualité grâce à ses 2.126 contrôleurs agréés répartis dans 1033 centres de contrôle. En 2019, le réseau SECURITEST a réalisé plus de 4.146.000 contrôles obligatoires. [www.securitest.fr](http://www.securitest.fr)  
**A propos de SGS** : Leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnue comme la référence mondiale en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 97 000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 2600 bureaux et laboratoires à travers le monde. [www.sgsgroup.fr](http://www.sgsgroup.fr)

Par ailleurs en France, SGS est un acteur majeur de la sécurité routière. Avec les réseaux SECURITEST et AUTO SECURITE, SGS est le n°1 du contrôle technique automobile, avec près de 2000 centres de contrôle. SGS France est également agréé par le Ministère, depuis le 23 mai 2016, pour faire passer l'examen du Code de la route sur tout le territoire et dans les DOM-TOM dans plus de 600 centres. Avec ObjectifCode, SGS offre aux candidats de la France entière la possibilité de s'inscrire soit en candidat libre, soit via leur auto-école via sa plateforme interactive [www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)